

100

68

100

22

100

188

ES 193

133

图 日

101 101

E 165

DE 131

BH 153

EI HI

E E

PG 15

83

DE ES

\$55 ES

DB 103

H

133

12 E

130

130

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **20 OCTOBRE 2025**Délibération n° **DEL-2025-0365**

Objet:

Budget annexe « Zones Communautaires » – Décision modificative n° 2

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice : 74

Présents: 50 Pouvoirs: 13 Absents: 0 Excusés: 24 Pour: 63 Contre: 0

Abstention: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

2 3 OCT. 2025

et publié le

2 3 OCT. 2025

Secrétaire de séance : Patricia BELLINI Le lundi 20 octobre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 14 octobre 2025.

Présents: Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, ROBIN, Cécile Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoirs: Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, François BERNIGAUD à Cécile CONRY, Karim CHAMON à Régine MILLET, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Françoise MIDALI à Martine KOHLY, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20251020-DEL-2025-0365-DE Date de télétransmission : 23/10/2025 Date de réception préfecture : 23/10/2025

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe « Zones communautaires » voté le 7 avril 2025 ;

Vu la décision modificative n° 1 votée le 30 juin 2025;

Vu les crédits à prévoir au compte 673 pour annuler partiellement le titre n° 6 émis à tort en 2022 dans le cadre de la vente CCLG/SCI VIADUC (1);

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative n° 02 suivante au budget annexe « Zones communautaires » qui s'équilibre une diminution des crédits prévus au compte 6015 :

				Sec	Section de fonctionnement			
Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
67/673/NA/DIV	Titres annulés sur exercices antérieurs	0	0,00 €	6 100,00 €	6 100,00€			
011/6015/ZGENERAL/Z-GEN	NERAL Terrains à aménager		1 400 000.00 €	-6 100,00 €	1 393 900,00 €			
	TOTAUX			0,00 €			0,00€	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 20 0CT. 2025

Le Président, Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.